

Fiche de financements - Trompettes et cornets - 06.2026

Formule Achat avec contrat de reprise

Marque	Modèle	Prix catalogue	Notre prix préférentiel	Dévalorisation mensuelle de 6 à 12 mois applicable sur notre prix préférentiel	Reprise nette entre 24 et 48 mois
Yamaha	Trompette YTR-2330	593.00	530.00	32.00	133.00
Yamaha	Trompette YTR-3335	817.00	736.00	45.00	184.00
Yamaha	Trompette YTR-4335	893.00	804.00	49.00	201.00
B&S	Trompette Prodiges	1'080.00	913.00	55.00	229.00
Yamaha	Cornet YCR-2330	871.00	809.00	49.00	203.00
Yamaha	Cornet YCR-4330	1'089.00	974.00	59.00	244.00

Notre prix préférentiel est appliqué en cas de paiement en une fois. Un paiement échelonné en maximum 3 mensualités est possible uniquement sur le prix catalogue. En cas d'abandon, il peut être rendu entre 6 et 12 mois d'utilisation. Il est alors remboursé à son acquéreur, moins la dévalorisation mensuelle mentionnée ci-dessus. Entre le 24e et le 48e mois, l'instrument peut être repris à la valeur nette indiquée uniquement en cas d'achat d'un instrument d'un niveau supérieur. Ces conditions s'appliquent sous réserve d'usure normale de l'instrument.

Formule Location avec possibilité d'achat

Marque	Modèle	Valeur locative	Mensualité 10 mois minimum	Dépôt de garantie dû à la prise de l'instrument	Reprise nette entre 24 et 48 mois
Yamaha	Trompette YTR-2330	653.00	40.00	240.00	133.00
Yamaha	Trompette YTR-4335	983.00	59.00	354.00	201.00
B&S	Trompette Prodiges	1'188.00	72.00	432.00	229.00
Yamaha	Cornet YCR-2330	959.00	58.00	348.00	203.00
Yamaha	Cornet YCR-4330	1'198.00	72.00	432.00	244.00
Location sans possibilité d'achat, 6 mois minimum, dans la limite des stocks disponibles					
Trompette	Roy Benson TR-101 ou équivalent		40.00	120.00	
Cornet	Besson BE120 ou équivalent		50.00	150.00	

La durée minimale du contrat est de 10 mois, soit une année scolaire. Au terme de cet engagement irrévocable, le contrat peut être résilié sans préavis au début de chaque mois. L'instrument loué peut être acheté à tout moment sans pour autant que ce soit une obligation. Le locataire déduit, le cas échéant, le dépôt de garantie et l'intégralité de ses versements (jusqu'à concurrence des 10 premières mensualités) de la valeur locative et solde sa créance en une fois, sans intérêt. Si le contrat devait se prolonger, toute mensualité subséquente au 10^{ème} mois serait malheureusement à fonds perdus. Un dépôt de garantie équivalent à 6 mois de location est perçu à la signature du contrat et restitué à son terme sans intérêts. Offre valable uniquement pour les personnes résidant en Suisse.